

Sécuriser son projet immobilier malgré un risque aggravé de santé

Constituer un dossier médical complet

- Remplissez le questionnaire de santé avec une précision absolue pour éviter tout rejet ultérieur.
- Joignez un rapport médical détaillé rédigé par votre médecin traitant pour appuyer votre dossier.
- Compilez vos comptes-rendus d'hospitalisation récents, protocoles de soins (pour les ALD) et traitements en cours.
- Utilisez la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) pour faciliter l'accès à l'assurance emprunteur.

Justifier la stabilité de vos revenus

- Fournissez les notifications officielles d'attribution de pension d'invalidité.
- Présentez les justificatifs de prise en charge à 100 % au titre d'une ALD et les attestations de maintien de droits de la Sécurité sociale.
- Joignez vos 3 derniers relevés de compte bancaire pour démontrer une gestion financière rigoureuse et rassurer la banque.
- Anticipez l'analyse de votre taux d'endettement en vérifiant si la banque applique une décote sur vos revenus d'invalidité.

Optimiser votre stratégie d'assurance

- Vérifiez votre éligibilité au 'droit à l'oubli' pour ne pas déclarer une ancienne pathologie cancéreuse sous certaines conditions.
- Comparez systématiquement les offres via une délégation d'assurance, souvent plus adaptée aux profils atypiques que les contrats groupe des banques.
- Sollicitez l'accompagnement d'un courtier spécialisé en 'risques aggravés de santé' pour identifier les assureurs les plus ouverts à votre profil.